



## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARIL Daniel, Maire.

Votants : 12  
Présents : 12  
Pouvoir : 0  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.03.2024

Présents : Mr BARIL Daniel, Mme MATT Jeannine, Mrs REYNIER Jean-François, TREMOUILLE Serge, MARTINS Antonio, Mmes DUPUY Sandra, GOULMY Aurélie, ADRIAN Stéphanie, Mr AYMARD Bertrand, Mme GODARD Sophie, Mrs HATTE Bernard, BORIS Sébastien.

Absents :

Mme ADRIAN Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

### Objet : Choix du prestataire structure Terrain Multisport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son programme d'investissement 2024, il est prévu l'aménagement d'un terrain multisport.

De ce fait, 3 prestataires ont été consultés.

Après étude des propositions, l'offre la plus avantageuse est celle de la Société QUALI CITE avec un coût total de 31 239.61 € H.T.

Aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir la Société QUALI CITE pour un montant de 31 239.61 € H.T
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Maire,

D. BARIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20240404-32-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication : 05/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

